



PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

AdditifMETHODE D'ETABLISSEMENT DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphe</u> s | <u>Pages</u> |
|---|---------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION | 1 - 5 | 2 |
| II. REEVALUATION DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1978-1979 | 6 - 19 | 5 |
| III. ACCROISSEMENT DES RESSOURCES PROPOSE | 20 - 22 | 14 |
| IV. L'INFLATION EN 1980 ET 1981 | 23 - 24 | 15 |
| V. FONDS EXTRA-BUDGETAIRES ET COÛTS INDIRECTS REPARTIS | 25 - 27 | 16 |

I. INTRODUCTION

1. Dans la section I de sa résolution 33/116 C du 29 janvier 1979, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de préparer un additif au budget qui décrirait clairement et simplement les méthodes utilisées pour établir le budget, avec exemples à l'appui, le cas échéant, et porterait, en particulier, sur le concept de "montant nécessaire pour le maintien des programmes" et sur celui de "croissance réelle", et qui inclurait également une définition des termes essentiels et la liste des documents publiés périodiquement par le Secrétariat où l'on peut trouver les données financières de base. Le présent document est présenté pour répondre à cette demande.
2. Le mode de présentation du projet de budget-programme pour 1980-1981 est, pour l'essentiel, le même que pour 1978-1979. Il comporte deux analyses de base pour chaque chapitre, partie de chapitre et programme ainsi que pour l'ensemble du projet de budget.
3. La première analyse porte sur les augmentations ou diminutions effectives par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours approuvés par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session. Pour le total des crédits demandés, cette analyse s'établit comme suit :

A. Analyse du montant des dépenses prévues pour 1980-1981
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| Crédit ouvert pour 1978-1979 | Montant des dépenses supplémentaires prévues | | | | | | | | Crédit demandé pour 1980-1981 |
|------------------------------------|---|-----|--|-----|------------------------------|-----|------------------------|------|--|
| | Réévaluation de la base de ressources de 1978- 1979 (aux taux révisés de 1979) | | Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1979) | | Inflation en 1980 et 1981 | | Augmentation totale | | |
| | Dollars | % | Dollars | % | Dollars | % | Dollars | % | |
| 1 090 113,5 | 4 957,1 | 0,4 | 42 570,2 | 3,9 | 76 562,5 | 7,0 | 124 089,8 | 11,3 | 1 214 203,3 |

4. La deuxième analyse indique la croissance réelle inhérente aux propositions budgétaires; elle est exprimée en termes monétaires constants (aux taux révisés de 1979) et s'établit comme suit :

B. Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1979)
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| (1) Total réévalué de la base de ressources de 1978-1979 | Accroissement des ressources | | | | Taux de croissance réelle (5) sur (1) |
|--|------------------------------|---|---|--------------------------|--|
| | (2) Montant effectif | (3) Moins : dépenses non renouvelables | (4) Plus : croissance différée (nouveaux postes) | (5) Montant ajusté | |
| 1 095 070,6 | 42 570,2 | 35 540,6 | 2 498,8 | 9 528,4 | 0,8 % |

5. Le montant des dépenses supplémentaires prévues pour 1980-1981 (voir plus haut, analyse A) se compose dans chaque cas des éléments suivants :

a) Augmentations ou diminutions résultant de la réévaluation de la base de ressources de 1978-1979, opération qui consiste à déduire les dépenses non renouvelables et à recalculer le coût des autres dépenses aux taux révisés de 1979 pour l'ensemble de l'exercice biennal à venir;

b) Accroissement proposé de ressources, le cas échéant, ou réduction de ressources (accroissement négatif);

c) Augmentations résultant de l'effet que l'inflation prévue pour 1980 et 1981 aura sur les éléments mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus.

II. REEVALUATION DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1978-1979

6. On a calculé le montant réévalué de la base de ressources que vise l'alinéa a) du paragraphe précédent et qui est analysé dans des tableaux spéciaux établis pour chaque chapitre et partie de chapitre dans tout le corps du budget, en ajustant le montant actuel des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1978-1979 pour tenir compte des effets suivants :

a) Exclusion des éléments d'un ordre de grandeur important qui ne concernent que l'exercice biennal en cours;

b) Addition de l'effet qu'aura pendant les deux années de l'exercice 1980-1981 l'accroissement de ressources que l'Assemblée générale a approuvé pour l'exercice biennal en cours à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions, accroissement qui était prévu comme ayant un caractère continu mais pour lequel l'Assemblée n'a ouvert initialement qu'une partie des crédits correspondant à son coût;

c) Application à la base ainsi obtenue des prix moyens qui seront vraisemblablement pratiqués pendant l'année 1979 ainsi que des taux de change les plus récents;

d) Application des ajustements spéciaux en hausse ou en baisse qui peuvent en outre s'avérer nécessaires.

a) Dépenses non renouvelables de 1978-1979

7. Pour calculer le total réévalué de la base de ressources de 1978-1979, on a commencé par déduire du total des crédits ouverts pour cet exercice biennal, soit 1 090 113 500 dollars, 57 847 200 dollars correspondant à des activités qui ne se poursuivraient pas en 1980-1981. A cet égard, on a interprété cette notion de façon beaucoup plus restrictive que lors de l'établissement du projet de budget-programme pour 1978-1979, car on n'a tenu compte que des éléments importants, comme les grandes conférences ou les réunions convoquées du fait de circonstances spéciales ou les grosses dépenses d'équipement. On a précisé l'objet de ces dépenses, par chapitre, à l'annexe III de l'avant-propos du projet de budget-programme.

Exemple : Montant de 100 300 dollars inscrit au poste 9 du tableau 1.19
"Ancien bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction
et au développement du Viet Nam"

Par sa résolution 32/3, du 14 octobre 1977, l'Assemblée générale a prié instamment le Secrétaire général de continuer à encourager une mobilisation encore plus poussée des ressources et des efforts de la communauté internationale aux fins du redressement social et économique au Viet Nam. Par sa résolution 32/213 A, du 21 décembre 1977, l'Assemblée a également approuvé les crédits correspondants demandés par le Secrétaire général, y compris, au chapitre premier du budget-programme, 12 mois de travail de personnel temporaire (classe D-1) et 18 mois

de travail de personnel de secrétariat, ainsi que les frais de voyage et de subsistance du Coordonnateur (A/C.5/32/20; A/32/274). Le Secrétaire général a pris les dispositions voulues pour qu'à l'avenir, la responsabilité de ces activités incombe au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les prévisions pour 1978-1979 correspondent donc à des dépenses non renouvelables.

b) Effet différé de la croissance de 1978-1979

8. On a ensuite ajouté à ce montant le chiffre correspondant de l'effet différé de l'accroissement des ressources approuvé pour 1978-1979, soit 12 182 300 dollars au total, dont 8 613 500 dollars sont imputables aux postes permanents de 3 568 800 dollars à d'autres objets de dépenses.

1. Postes permanents (dont le coût est calculé en fonction du coût standard des traitements 1/)

9. Les montants ajoutés à cette rubrique sont imputables à des postes approuvés par l'Assemblée générale à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions pour l'exercice biennal 1978-1979, mais pour lesquels on avait prévu qu'une partie des crédits correspondants à leur coût auquel avait été appliqué un abattement pour délais de recrutement. Pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, les postes existants sont chiffrés à 95 p. 100 du coût total de chaque poste afin de prendre en considération l'abattement pour mouvement de personnel le plus courant. Aucun abattement de cet ordre n'est appliqué aux postes existants d'agents des services généraux. Pour les nouveaux postes, la pratique admise consiste à appliquer au coût total de chaque poste, pour chaque année de l'exercice biennal, les abattements suivants :

- a) Nouveaux postes, catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur 50 p. 100
- b) Nouveaux postes, catégorie des agents des services généraux, des agents locaux, des agents du service mobile et des travailleurs manuels 35 p. 100

10. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a approuvé, pour l'ensemble de l'exercice biennal 1978-1979, 65 2/ nouveaux postes pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, et 55 pour la catégorie des services généraux et autres catégories. Conformément à la méthode décrite plus haut, les crédits ouverts à cet effet ne représentaient que 50 p. 100 du coût intégral des postes permanents d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur pour chaque année de l'exercice biennal, alors que le coefficient habituel est de 95 p. 100, et 65 p. 100 au lieu de 100 p. 100 pour les agents des services généraux et les autres catégories. Il s'ensuit que pour l'exercice biennal 1980-1981,

1/ Voir plus bas, par. 14.

2/ A l'exclusion des postes temporaires transformés en postes permanents ou précédemment financés par des fonds extra-budgétaires qui, étant déjà pourvus, ont été chiffrés à 95 p. 100 de leur coût.

lorsque les postes en question auront été pourvus, il a fallu prévoir des crédits correspondants à 95 p. 100 du coût des postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur et 100 p. 100 en ce qui concerne les agents des services généraux et les autres catégories. Cela a entraîné des augmentations pouvant atteindre, pour l'exercice biennal, 45 p. 100 par an du coût des postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur, et 35 p. 100 par an pour les agents des services généraux et les autres catégories, ainsi qu'il en ressort du tableau ci-dessous :

| Catégorie | 1978 | 1979 | Total | | | Total | | | Accroissement en 1980-1981 par rapport à 1978-1979 |
|--|------|-------|-----------|------|-------|-----------|--|--|--|
| | | | 1978-1979 | 1980 | 1981 | 1980-1981 | | | |
| <u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u> | | | | | | | | | |
| Postes existants | 95 | + 95 | = 190 | 95 | + 95 | = 190 | | | - |
| Nouveaux postes | 50 | + 50 | = 100 | 95 | + 95 | = 190 | | | 90 |
| <u>Agents des services généraux et autres catégories</u> | | | | | | | | | |
| Postes existants | 100 | + 100 | = 200 | 100 | + 100 | = 200 | | | - |
| Nouveaux postes | 65 | + 65 | = 130 | 100 | + 100 | = 200 | | | 70 |

Exemple : Montant de 14 900 dollars inscrit au poste 3 a) du tableau 1.9 "Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale"

L'Assemblée générale a approuvé la création d'un nouveau poste G-5 pour le Bureau en 1978-1979. Lors de l'établissement des demandes de crédits révisés pour 1978-1979, c'est le seizième barème du coût standard des traitements qui était en vigueur, c'est-à-dire que pour un poste G-5, à New York, le montant intégral net du traitement était fixé à 15 700 dollars pour 1978 et 16 700 dollars pour 1979. Les dépenses communes de personnel correspondantes sont chiffrées, pour New York, à 32 p. 100 du coût du traitement net. Etant donné que pour le premier exercice biennal, les demandes de crédits ne correspondent qu'à 65 p. 100 du coût des nouveaux postes d'agents des services généraux, les crédits ouverts pour 1978-1979 ne comprenaient que 21 100 dollars à la rubrique des postes permanents (10 200 dollars pour 1978 et 10 900 dollars pour 1979) et 6 700 dollars au titre des dépenses communes de personnel (3 300 dollars pour 1978 et 3 400 dollars pour 1979), soit un

coût total de 27 800 dollars. Pour l'exercice biennal suivant, où le poste G-5 doit être inscrit à 100 p. 100 de son coût, le montant correspondant à la différence entre 100 p. 100 et 65 p. 100 de ce coût est inclus dans l'effet différé, soit 35 p. 100 du coût standard initial correspondant à 11 300 dollars pour les postes permanents (5 500 dollars pour 1978 et 5 800 dollars pour 1979) et 3 600 dollars pour les dépenses communes de personnel (1 700 dollars pour 1978 et 1 900 dollars pour 1979), soit 14 900 dollars au total.

11. En ce qui concerne les 29 nouveaux postes d'administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, ainsi que les 26 nouveaux postes d'agents des services généraux et des autres catégories, qui ont été approuvés par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, l'effet différé a été plus important, comme l'indique le tableau qui suit :

| Catégorie | 1978 | 1979 | Total 1978-1979 | 1980 | 1981 | Total 1980-1981 | Accroissement |
|--|------|-------|--------------------|------|-------|--------------------|--|
| | | | | | | | en 1980-1981 par rapport à 1978-1979 |
| <u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u> | | | | | | | |
| Postes existants | 95 | + 95 | = 190 | 95 | + 95 | = 190 | - |
| Nouveaux postes | - | + 50 | = 50 | 95 | + 95 | = 190 | 140 |
| <u>Agents des services généraux et autres catégories</u> | | | | | | | |
| Postes existants | 100 | + 100 | = 200 | 100 | + 100 | = 200 | - |
| Nouveaux postes | - | + 65 | = 65 | 100 | + 100 | = 200 | 135 |

2. Autres objets de dépense

12. L'augmentation de 3 568 800 dollars prévue à cette rubrique représentait le coût supplémentaire, pour 1980-1981, de l'accroissement des ressources (non compris les nouveaux postes permanents) approuvé par l'Assemblée générale à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions au titre d'activités à caractère permanent mais pour lesquelles on n'avait ouvert initialement qu'une partie des crédits. A cette rubrique sont également inscrits de nouveaux postes qui sont pourvus à titre temporaire plutôt que permanent, mais auxquels peut correspondre un effet différé comparable à celui décrit plus haut, aux paragraphes 9 et 10. Les autres objets de dépense visent les ressources supplémentaires de divers

ordres qui ont été approuvées pour 1979 par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, mais qui doivent être reportés en 1980 et 1981 à des niveaux équivalents.

Exemple : Montant de 92 000 dollars inscrit au poste 5 du tableau 1.6 :
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel
des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux
dépenses du secrétariat de la Caisse)

Par sa résolution 33/120 du 19 décembre 1978, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, y compris les dépenses d'administration à la charge de la Caisse commune des pensions pour 1979. Les propositions du Comité mixte prévoyaient la création de nouveaux postes au secrétariat de la Caisse, dont l'ONU couvre un tiers des dépenses. Dans sa résolution 33/205 A du 29 janvier 1979, l'Assemblée a également approuvé la participation de l'ONU aux dépenses correspondant aux nouveaux postes, soit 92 000 dollars pour 1979 (A/C.5/33/48). Etant donné que le montant révisé des crédits ouverts pour 1978-1979 ne couvrait les dépenses supplémentaires que pour une année, le même montant est inscrit au titre de l'effet différé afin de couvrir ces dépenses pour l'exercice biennal 1980-1981.

c) Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1979

13. Après avoir déterminé, en suivant les deux étapes décrites aux paragraphes a) et b) ci-dessus, le montant total net des ressources de 1978-1979 qui seront encore nécessaires en 1980-1981, en retenant pour les calculs les taux utilisés pour calculer les crédits ouverts pour 1978-1979, l'étape suivante consistait à réévaluer ces ressources en utilisant les coûts standards en vigueur au moment où le budget a été établi, qui ont servi de base pour évaluer le montant révisé des crédits ouverts pour 1978-1979.

14. En utilisant les coûts standards en vigueur à un moment donné, on tient compte des dernières hypothèses en ce qui concerne les taux de change et les taux d'inflation annuel moyens ainsi que, dans le cas des dépenses de personnel, les derniers chiffres connus applicables à chaque classe dans chaque lieu d'affectation (par exemple, les dépenses effectives pendant le dernier semestre de 1978 ainsi que les dernières projections disponibles en ce qui concerne les augmentations de salaires et les variations des ajustements (indemnités de poste ou déductions) au cours de 1979). Comme le montre l'annexe IV à l'avant-propos du projet de budget-programme pour 1980-1981, les coûts standards révisés pour 1979 ne font intervenir aucun changement dans les taux annuels d'inflation aux différents lieux d'affectation que l'on a pris en considération pour évaluer le montant révisé des crédits ouverts pour 1978-1979. Il y a bien eu une dépréciation du dollar des Etats-Unis par rapport aux monnaies locales utilisées à Beyrouth, Nairobi et Rome : cette tendance s'était déjà manifestée au cours de l'année 1978, mais son ampleur n'avait pas été jugée suffisante pour justifier un ajustement dans le premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal en cours. Le tableau ci-après illustre l'augmentation qui en résulte :

| Catégorie et classe | Lieu d'affectation | Montant révisé des crédits ouverts pour 1978-1979 | | Taux révisés de 1979 | Différence | | Total |
|---|---|--|-------------|-------------------------|------------|-----------|-------|
| | | 1978 (1) | 1979 (2) | (3) | (3) - (1) | (3) - (2) | |
| (En milliers de dollars des Etats-Unis) | | | | | | | |
| P-4 | New York | 30,6 | 31,9 | 32,1 | 1,5 | 0,2 | 1,7 |
| Traitement net, y compris l'ajustement (indemnité de poste ou déduction) | Genève | 49,6 | 51,3 | 51,3 | 1,7 | - | 1,7 |
| | Vienne | 41,1 | 44,3 | 44,0 | 2,9 | 0,7 | 3,6 |
| | Santiago | 30,6 | 33,2 | 34,3 | 3,7 | 0,9 | 4,6 |
| | Rome | 24,9 | 27,1 | 29,4 | 4,5 | 2,3 | 6,8 |
| | Bangkok | 28,8 | 28,8 | 28,0 | 0,8 | (0,8) | - |
| | Nairobi | 27,1 | 29,4 | 31,0 | 3,9 | 1,6 | 5,5 |
| | Addis Abeba | 28,9 | 31,0 | 30,1 | 1,2 | (0,9) | 0,3 |
| | Services généraux* (Traitement net) | New York | 11,4 | 12,2 | 11,8 | 0,4 | (0,4) |
| Genève | 25,4 | 26,3 | 26,3 | 0,9 | - | 0,9 | |
| Vienne | 13,3 | 15,0 | 14,7 | 1,4 | (0,3) | 1,1 | |
| Santiago | 72,0 | 8,0 | 8,0 | 0,8 | - | 0,8 | |
| Rome | 9,7 | 10,7 | 11,5 | 1,8 | 0,8 | 2,8 | |
| Bangkok | 4,4 | 4,8 | 4,6 | 0,2 | (0,2) | - | |
| Nairobi | 6,4 | 7,0 | 7,0 | 0,6 | - | 0,6 | |
| Addis Abeba | 4,6 | 5,0 | 5,5 | 0,9 | (0,5) | 0,4 | |

* Pour New York, Genève et Vienne, il s'agit de la moyenne des traitements pour les différentes classes inférieures à celle d'agent de 1ère classe et, pour tous les autres lieux d'affectation, de la moyenne des traitements de la catégorie des agents locaux.

Si l'on prend l'exemple d'un poste P-4 à New York, le montant révisé des crédits ouverts pour 1978-1979 comprenait 62 500 dollars (30 600 pour 1978 et 31 900 pour 1979) au titre des postes permanents, soit 95 p. 100 du traitement net. Pour un P-4, ces 95 p. 100 au taux révisé de 1979 représentent 32 100 dollars. En conséquence, la réévaluation aux taux révisés de 1979 correspond à la différence entre le nouveau montant au taux de 1979 (soit 32 100 dollars) et le montant inclus dans les ouvertures de crédits révisés pour 1978-1979 : 30 600 dollars pour 1978 (c'est-à-dire 1 500 dollars) et 31 900 dollars pour 1979 (c'est-à-dire 200 dollars); pour un poste P-4 à New York, la réévaluation totale au titre des postes permanents est de 1 700 dollars. Les dépenses communes de personnel, qui sont fixées à 32 p. 100 du coût des postes permanents, sont réévaluées en conséquence. Dans le cas d'un poste P-4 à New York, leur montant serait de 500 dollars.

15. Sur le montant total de 28 581 600 dollars ajouté à la base réévaluée à la suite de l'opération de réévaluation, 18 561 000 dollars vont aux postes permanents et 10 020 600 dollars aux autres objets de dépense. L'ampleur relative de cette augmentation s'explique par le fait que la moitié environ des crédits ouverts pour 1978-1979 était calculée en fonction des taux de 1978. L'exemple qui suit montre comment s'effectue l'ajustement nécessaire pour corriger les seuls effets de l'inflation :

| | |
|---|--|
| Lieu d'affectation | New York |
| Taux annuel moyen | 1978 - 5 p. 100 |
| d'inflation présumé | 1979 - 5 p. 100 |
| Ajustement nécessaire pour ramener la partie des crédits ouverts correspondant à 1978 au niveau applicable en 1979 aux taux révisés de 1979 : | 1977 : 100 1978 : $105 \times 100 = 105$ 1979 : $105 \times 105 = 110,25$ 1978-1979 : $105 + 110,25 = 215,25$ Base pour 1980-1981 : $110,25 + 110,25 = 220,50$ Ajustement nécessaire : $220,50 - 215,25 = 5,25$ |

Exemple : Montant de 1 600 dollars inscrit au poste 3(a) du tableau 1.19 : Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale.

Les crédits ouverts pour 1978-1979 comprenaient 6 700 dollars au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales (3 300 dollars pour 1978 et 3 400 dollars pour 1979), 41 600 dollars au titre des heures supplémentaires (20 300 dollars pour 1978 et 21 300 dollars pour 1979) et 14 200 dollars au titre des frais de voyage du personnel (6 900 dollars pour 1978 et 7 300 dollars pour 1979). L'ajustement nécessaire, selon les modalités indiquées ci-dessus, pour 1979 par rapport à 1978, est de 5,25 p. 100 à New York. En conséquence, en appliquant 5,25 p. 100 aux montants prévus pour 1978, on obtient des prévisions de dépenses supplémentaires de 200 dollars pour le personnel temporaire, de 1 000 dollars pour les heures supplémentaires et de 400 dollars pour les frais de voyage du personnel, ce qui permet de porter le crédit prévu pour 1978 à une valeur équivalente en 1979.

d) Ajustements spéciaux

16. Pour obtenir finalement le total réévalué de la base de ressources de 1978-1979, il a fallu identifier et prendre en considération une série d'ajustements spéciaux qui, pour la plupart, auraient pu être inclus dans l'effet différé des calculs de réévaluation décrits aux alinéas b) et c) ci-dessus; cependant, en raison de leur caractère unique et/ou de leur ampleur, ces ajustements ont été indiqués cas par cas et assortis d'explications particulières.

17. Sur l'augmentation nette de 22 040 400 dollars à cette rubrique, 15 099 400 dollars représentent le coût estimatif additionnel pour 1980-1981 de l'utilisation du Centre international de Vienne; pour l'exercice biennal en cours, il n'était nécessaire de prévoir des crédits pour cette opération que pour le second semestre de 1979.

18. Il a fallu également apporter, à cette rubrique, un certain nombre d'ajustements mineurs, en hausse ou en baisse, qui étaient nécessaires pour faire concorder les chiffres obtenus par le traitement automatique du budget avec les montants des crédits actuellement ouverts.

19. Une fois effectuées les quatre opérations décrites aux paragraphes a) à d) ci-dessus, le total réévalué de la base de ressources de 1978-1979 s'élève à 1 095 070 600 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 4 957 100 dollars par rapport au montant total des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours, soit 1 093 113 500 dollars. Ainsi que le montre le tableau récapitulatif ci-après, ce chiffre représente le total des dépenses supplémentaires (62 804 300 dollars), duquel on a déduit les dépenses non renouvelables de 1978-1979 (57 847 200 dollars) :

Analyse du total réévalué de la base de ressources de 1978-1979
(aux taux révisés de 1979)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Crédits ouverts pour 1978-1979 (1) | Dépenses non renouvelables de 1978-1979 (2) | Dépenses supplémentaires | | | | Ajustements spéciaux (7) | Total (8) | Montant net des dépenses supplémentaires (9) (8) - (2) | Total réévalué de la base de ressources de 1978-1979 (10) (1) - (9) |
|------------------------------------|---|---|------------------------------|---|------------------------------|--------------------------|-----------|---|--|
| | | Effet différé de l'accroissement de ressources de 1978-1979 | | Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1979 | | | | | |
| | | Postes permanents (3) | Autres objets de dépense (4) | Postes permanents (5) | Autres objets de dépense (6) | | | | |
| 1 090 113,5 | (57 847,2) | 8 613,5 | 3 568,8 | 18 561,0 | 10 020,6 | 22 040,4 | 62 804,3 | 4 957,1 | 1 095 070,6 |

III. ACCROISSEMENT DES RESSOURCES PROPOSE

20. L'accroissement des ressources proposé qui, dans le cas du présent projet de budget, s'élève à 42 570 200 dollars, correspond au montant net des ressources supplémentaires nécessaires pour financer l'accroissement net des activités du programme calculé en fonction de la base réévaluée décrite à la section II ci-dessus. Dans un souci de cohérence, l'accroissement net proposé est exprimé aux mêmes taux que la base réévaluée, c'est-à-dire aux taux révisés de 1979.

21. Le cas échéant, on établit une distinction entre croissance positive et croissance négative. On met ainsi en évidence le fait qu'il n'est pas réaliste de partir de l'hypothèse que, pour le nouvel exercice biennal, on aura besoin du même volume de ressources que l'on utilisera aux mêmes fins. C'est pourquoi il faut considérer la notion de croissance comme représentant un changement net plutôt que marginal. Dans certains cas, il peut y avoir une croissance combinée des dépenses renouvelables et non renouvelables. Si c'est le cas, on ne tient pas compte du dernier élément pour calculer le taux de croissance réelle d'un programme particulier. On a précisé, à l'annexe III, l'objet des dépenses pour 1980-1981 considérées comme non renouvelables en les comparant aux dépenses correspondantes de 1978-1979.

22. Dans toute la présentation du budget, on a considéré que la base réévaluée et, le cas échéant, l'accroissement net proposé, étaient complémentaires. En conséquence, aucun de ces deux éléments ne peut être envisagé isolément. La base réévaluée est une technique permettant d'expliquer la différence entre un nouveau budget et le budget précédent. Plus précisément, elle est conçue pour fournir une base permettant de mesurer le changement net en ce qui concerne l'activité au titre des programmes et les coûts correspondants. Elle n'implique pas que l'on porte un jugement sur l'opportunité de poursuivre ou de supprimer tel ou tel élément de programme. Elle ne représente pas non plus un montant de ressources qui ne serait pas soumis au processus d'examen budgétaire. Il s'ensuit que les activités et les ressources correspondantes qui sont incluses dans la base doivent être expliquées et justifiées tout autant que celles qui font l'objet d'un accroissement net. Pour cette raison, les arguments présentés dans le texte du budget ont été étendus aux deux éléments, en mettant l'accent tout spécialement sur des catégories de dépenses telles que le personnel temporaire, les consultants et les frais de voyage, ainsi que l'avait recommandé le Comité consultatif dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 3/.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1).

23. Après avoir établi le total réévalué de la base de ressources de 1978-1979 (1 095 070 600 dollars) et l'accroissement des ressources proposé (42 570 200 dollars), tous deux exprimés en fonction des taux révisés de 1979, il était nécessaire, aux fins de la budgétisation intégrale approuvée par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, de tenir compte des incidences de l'inflation en 1980 et 1981 (76 562 500 dollars) sur le total de ces dépenses (1 137 640 800 dollars), ce qui porte le montant total des crédits demandés à 1 214 203 300 dollars. Puisqu'il est impossible de prévoir les variations des taux de change, la pratique couramment établie consiste à appliquer les taux en vigueur au moment de l'établissement des prévisions initiales et de proposer ultérieurement des ajustements en fonction des fluctuations éventuelles. On trouvera à l'annexe IV de l'avant-propos au projet de budget-programme les projections des taux annuels moyens d'inflation pour chaque lieu d'affectation en 1980 et 1981 ainsi que des taux de change qui ont été utilisés pour l'établissement des prévisions budgétaires initiales.

24. Le taux de croissance réelle inhérent au projet de budget, tel qu'il est indiqué dans l'analyse B, au paragraphe 4, est calculé de la manière suivante (tous les montants étant exprimés en dollars constants, c'est-à-dire aux taux révisés de 1979) :

- a) Total réévalué de la base de ressources
(1 090 113 500 dollars + 4 957 100 dollars = 1 095 070 600 dollars);
- b) Plus : accroissement de ressources proposé (42 570 200 dollars);
- c) Moins : dépenses non renouvelables de l'exercice 1980-1981
(35 540 600 dollars);
- d) Plus : croissance différée dans le cas des nouveaux postes demandés, c'est-à-dire la différence entre le coût de ces postes calculé compte tenu de l'abattement normal pour mouvements de personnel, qui est de 5 p. 100 par an dans le cas des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, et le coût desdits postes calculé compte tenu des abattements plus élevés qui sont appliqués initialement en raison des délais de recrutement (50 p. 100 par an dans le cas des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 35 p. 100 dans le cas des postes des autres catégories) (2 498 800 dollars);
- e) Ajustement de l'accroissement de ressources qui est proposé, soit le total obtenu en effectuant l'opération b + d - c (9 528 400 dollars);
- f) Taux de croissance réelle, e sur a (0,8 p. 100).

V. FONDS EXTRA-BUDGETAIRES ET COÛTS INDIRECTS REPARTIS

25. Pour chaque chapitre et partie de chapitre et, à l'intérieur de ces parties, pour chaque programme, les coûts globaux sont analysés dans un tableau. Ces coûts comprennent les coûts directs ainsi que les coûts indirects (répartis). Les coûts directs comprennent les dépenses à inscrire au budget ordinaire ainsi que les dépenses connexes qui seront couvertes par des fonds extra-budgétaires.

26. Les fonds extra-budgétaires qui sont récapitulés à l'annexe VIII de l'avant-propos du projet de budget-programme, sont subdivisés en : a) fonds dont on compte pouvoir disposer pour l'appui fonctionnel et administratif, qui augmentent la capacité dont le Secrétariat dispose pour exécuter les programmes, y compris l'appui aux projets opérationnels exécutés dans l'intérêt d'Etats Membres individuels ou de groupes d'Etats Membres; et b) fonds à consacrer aux projets opérationnels eux-mêmes.

27. Les coûts indirects (répartis) représentent des dépenses à engager pour les programmes prévus aux chapitres (ou parties de chapitre) considérés, mais qui sont inscrites à d'autres chapitres ou parties de chapitre du projet de budget. Ces coûts indirects (répartis) comprennent les dépenses qu'entraînent la direction exécutive et l'administration, les services financiers, de personnel, les services généraux et les services de conférence; ils ne comprennent pas le coût des services juridiques et des services d'information qui, bien qu'appuyant dans bien des cas les autres activités de l'Organisation, sont considérés comme des activités de fond proprement dites, ni les dépenses qu'entraînent les travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien qui sont essentiellement des dépenses d'équipement dont les avantages pour les programmes de fond continueront d'une manière générale à se faire sentir après le prochain exercice biennal. On trouvera à l'annexe IX de l'avant-propos au projet de budget-programme un tableau récapitulatif des coûts indirects répartis ainsi que des explications plus détaillées quant à la méthode utilisée.